

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2020

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-14
Annexe - Produits et charges Fiducie	15

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES, qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et du flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Comme c'est le cas de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES tire des produits d'inscription à diverses activités, de location et de dons dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des redressements auraient dû être apportés aux montants des produits d'inscription à diverses activités, de location et de dons, de l'excédent des charges sur les produits et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif aux 31 mars 2020 et 2019 et de l'actif net aux 1<sup>er</sup> avril 2019 et 2018 et aux 31 mars 2020 et 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

### Autres informations

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion modifiée le 22 mai 2019.

## **Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*ASBL INC.*

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.<sup>1</sup>  
Montréal, le 30 septembre 2020

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n<sup>o</sup>A129449

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

	2020	2019
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Inscriptions et services rendus	462 227	477 833
Subventions (note 8)	1 009 082	1 031 461
Dons	12 600	2 207
Intérêts	2 478	2 645
Frais de services	9 424	2 370
	1 495 811	1 516 516
Produits - Fiducie (annexe)	30 000	33 520
	1 525 811	1 550 036
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	1 134 975	1 304 184
Escomptes accordés	7 689	3 245
Allocations	20 402	24 645
Formation - Perfectionnement	1 623	3 988
Frais de transport	11 600	16 321
Frais de déplacement	3 968	3 945
Frais de sorties	23 999	35 023
Communications	36 160	8 043
Honoraires professionnels	44 567	25 691
Publicité	6 079	8 199
Photocopieur	2 028	2 038
Entretien de l'immeuble	6 951	10 994
Taxes et permis	3 951	4 010
Assurances	4 621	4 226
Location d'équipement	-	7 642
Nourriture	14 573	20 008
Fournitures diverses	35 463	33 924
Frais de postes	349	9 815
Frais transactionnels	35 202	12 735
Intérêts et frais de banque	1 558	1 292
Dépenses diverses	21 415	16 604
Amortissement des immobilisations	1 947	2 463
	1 419 120	1 559 035
Charges - Fiducie (annexe)	29 855	33 520
	1 448 975	1 592 555
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>76 836</b>	<b>(42 519)</b>

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2019		2020	
	Investi en immo- bilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	9 498	188 323	197 821	240 340
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 947) <sup>(1)</sup>	78 783	76 836	(42 519)
SOLDE À LA FIN	7 551	267 106	274 657	197 821

<sup>(1)</sup> Correspond à l'amortissement des immobilisations

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**

**BILAN**

**AU 31 MARS 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	<b>ACTIF</b>	
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	171 109	189 901
Créances (note 4)	<u>177 679</u>	<u>116 979</u>
	<u>348 788</u>	<u>306 880</u>
PLACEMENTS (note 3)	100 000	100 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>7 551</u>	<u>9 498</u>
	<u><u>456 339</u></u>	<u><u>416 378</u></u>
	<b>PASSIF</b>	
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 6)	120 295	128 205
Produits perçus d'avance	50 631	55 365
Apports reportés (note 7)	<u>10 756</u>	<u>34 987</u>
	<u>181 682</u>	<u>218 557</u>
	<b>ACTIF NET</b>	
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	7 551	9 498
	<u>267 106</u>	<u>188 323</u>
	<u>274 657</u>	<u>197 821</u>
	<u><u>456 339</u></u>	<u><u>416 378</u></u>

*APPROUVÉ*

\_\_\_\_\_  
Administrateur

\_\_\_\_\_  
Administrateur

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	76 836	(42 519)
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 947	2 464
	78 783	(40 055)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances	(60 700)	(60 054)
Créditeurs	(7 910)	61 242
Apports et produits reportés	(24 231)	(43 802)
Sommes à remettre à l'État		
Produits perçus d'avance	(4 734)	16 853
	(97 575)	(25 761)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(18 792)	(65 816)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	61 549
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(18 792)	(65 816)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	189 901	255 717
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	171 109	189 901

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2020**

**1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'organisme, une entreprise sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi des compagnies du Québec est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ses objectifs principaux sont :

favoriser l'amélioration de la qualité de vie de la population du quartier Côte-des-Neiges ;

promouvoir l'organisation d'activités communautaires et de loisirs auprès de la population ainsi que des institutions publiques et privées

combattre l'isolement, favoriser l'autonomie et la prise en charge individuelle et collective par le biais d'activités communautaires, de loisirs et d'activités sportives

favoriser et promouvoir l'intégration de la population multi-ethnique à la vie québécoise ;

rendre les activités communautaires,- de loisirs et les activités sportives accessibles à l'ensemble de la population du quartier Côte-des-Neiges

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

**Estimations de la direction**

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**Comptabilisation des produits**

**Apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2020**

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Inscriptions et services rendus

Les produits d'inscription et services rendus sont constatés lorsque les activités ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les années indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Années</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	5 ans
Équipement informatique	Amortissement dégressif	3 ans

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements et les créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés.

Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2020**

**3-PLACEMENTS**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Épargne à terme, taux de 0,75 % échéant le 13 septembre 2022	100 000	100 000
	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>

**4- CRÉANCES**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Subventions à recevoir	164 840	103 117
Créances	5 305	7 315
Taxes à la consommation	7 234	6 232
Autres	300	-
	<u>177 679</u>	<u>116 979</u>

**5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	153 226	145 912	7 314	9 142
Équipement informatique	57 668	57 431	237	356
	<u>210 894</u>	<u>203 343</u>	<u>7 551</u>	<u>9 498</u>

**6- CRÉDITEURS**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	34 925	9 656
Sommes à remettre à l'État	20 707	35 529
Salaires et vacances courus	64 663	83 020
	<u>120 295</u>	<u>128 205</u>

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2020**

**7- APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2019	Encais- sement	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2020
	\$	\$	\$	\$
CSDM	4 536	-	4 536	-
Ville de Montréal	30 451	324 528	344 223	10 756
	<u>34 987</u>	<u>324 528</u>	<u>344 223</u>	<u>10 756</u>

**8- SUBVENTIONS**

	2020	2019
	\$	\$
Ministère du Loisir et du Sport	117 992	125 184
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (programme PILI)	24 538	23 326
Ministère de la Famille	24 908	27 590
Emploi-Québec	7 012	6 949
Placement carrière été	55 255	57 422
Ville de Montréal	344 223	332 601
Ville de Montréal - entretien	109 245	109 245
Centraide	232 500	234 700
Commission scolaire de Montréal	4 535	20 259
Conseil des Églises	3 500	3 500
CSSS de la Montagne	70 651	84 208
FQCCL	5 200	1 930
Autres organismes	9 522	4 547
	<u>1 009 081</u>	<u>1 031 461</u>

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2020**

**9- ÉVENTUALITÉS**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 2020, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture de ses bureaux jusqu'au 13 avril 2020 en vertu d'un décret provincial.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'organisme en date de ces états financiers.

**10- INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé à un risque de crédit principalement sur les créances. L'organisme évalue de façon continue les créances sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

**Risque de liquidité**

L'organisme est exposé au risque de liquidité eu égard à ses créiteurs.

**11- CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

**CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIR DE LA CÔTE-DES-NEIGES**  
**ANNEXE - PRODUITS ET CHARGES FIDUCIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020**

**ANNEXE A- PROJET FIDUCIE**

	2020	2019
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions	30 000	33 520
	30 000	33 520
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	15 562	26 528
Allocations	5 880	-
Formation - Perfectionnement	3 401	-
Frais de transport	369	1 215
Communications	261	889
Honoraires professionnels	1 667	2 139
Nourriture	945	1 582
Fournitures diverses	1 384	713
Dépenses diverses	386	454
	29 855	33 520
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	145	-